

efforts nécessaires pour pouvoir faire face à toute situation d'urgence. L'Organisation des mesures d'urgence du Canada s'appelle depuis le 1^{er} avril 1974 le Centre national de planification des mesures d'urgence. Le nouvel organisme travaillera sous la direction du Bureau du Conseil privé et son rôle principal sera d'atténuer les conséquences de désastres qui pourraient frapper le Canada. Il continuera à avoir des bureaux régionaux dans chaque capitale provinciale afin d'assurer la continuité de l'aide aux autorités provinciales dans l'élaboration de compétences et d'ententes mutuelles en prévisions de situations d'urgence.

Sources

- 3.1 Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, Bureau du Conseil privé; greffier du Sénat; Bureau du commissaire à la représentation; Division de la Chambre des communes, ministère des Approvisionnements et Services; Bureau du directeur général des élections.
- 3.2.1 Secrétaire du Conseil du trésor.
- 3.2.2 Secrétaire du Conseil du trésor; Division des relations publiques, Commission de la Fonction publique.
- 3.2.3 Division de l'immigration du Canada, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
- 3.2.4 Direction de l'enregistrement de la citoyenneté, Secrétariat d'État.
- 3.2.5 Division des communications, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; Programme du Nord, Bureau du conseiller en information publique, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.
- 3.2.6 Service de l'information, ministère des Finances; personnel de l'*Annuaire du Canada*.
- 3.3 Renseignements fournis par les gouvernements provinciaux et territoriaux respectifs.
- 3.4.1 Bureau du Conseil privé.
- 3.4.2 Renseignements fournis par les gouvernements provinciaux respectifs.
- 3.5 Division des finances publiques, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 3.6.1 Division de l'information, ministère des Affaires extérieures.
- 3.6.2 Division de l'information, ministère des Affaires extérieures; Division de l'information, Agence canadienne de développement international; Centre de recherches pour le développement international.
- 3.7 Division de l'information, ministère de la Défense nationale.